

Année 2020

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets



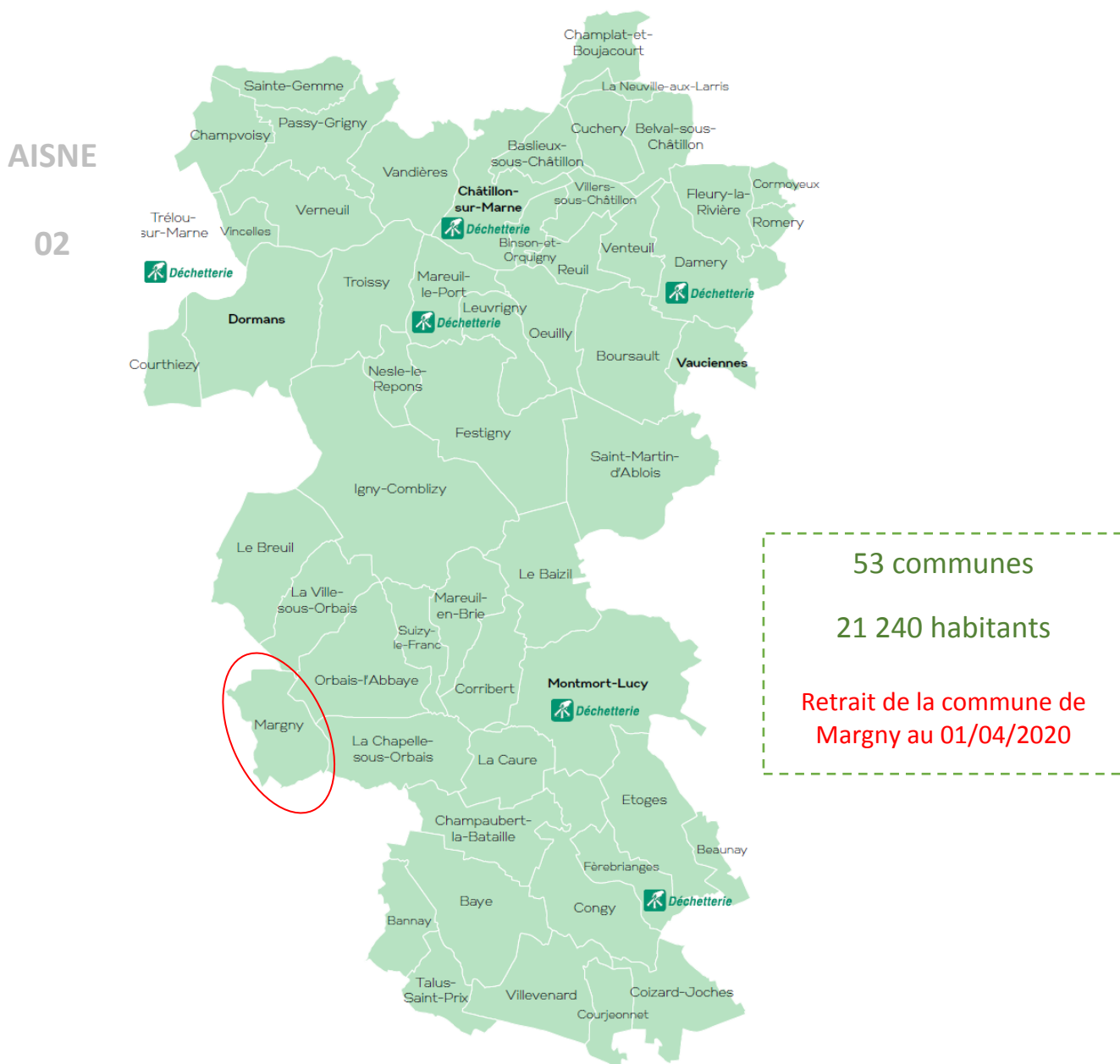
# SOMMAIRE

<b><u>PARTIE I : Présentation générale du service</u></b> .....	page 3
1. Service proposé	
1.1 Territoire desservi.....	page 3
1.2 Mode de collecte .....	page 4
2. Collecte des déchets	
2.1 Collecte en porte-à-porte (PAP) .....	page 6
2.2 Collecte en point d’apport volontaire (AV) .....	page 8
2.3 Collecte en déchetteries .....	page 8
3. Traitement des déchets	
3.1 Schéma général .....	page 10
3.2 Filières de traitement .....	page 11
4. Communication .....	page 13
<b><u>PARTIE II : Indicateurs techniques</u></b> .....	page 14
1. Collecte en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (AV)	
1.1 OMR .....	page 14
1.2 Collecte sélective .....	page 15
1.3 Verre .....	page 16
1.4 Suivi de qualité du tri .....	page 17
2. Collecte en déchetteries	
2.1 Déchets non-dangereux .....	page 18
2.2 Déchets spéciaux .....	page 20
<b><u>PARTIE III : Indicateurs financiers</u></b> .....	page 21
<b><u>ANNEXES</u></b> .....	
- Annexe 1 – Montants annuels 2020 des principales prestations .....	page 23
- Annexe 2 – Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d’organismes agréés pour la gestion des déchets .....	page 24
- Annexe 3 – Montant global et détaillé de recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets .....	page 25
- Annexe 4 – Recettes via les conventions .....	page 25
<b><u>LEXIQUE</u></b> .....	page 26

# PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

## 1. Service proposé

### 1.1 Territoire desservi



La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion-extension de quatre communautés de communes.

## 1.2 Mode de collecte

<u>TYPE DE DECHETS</u>	<u>MODE DE COLLECTE</u>
OMR	Collecte en PAP
TRI (BCMPJ)	Collecte en PAP
VERRE	Collecte en AV
DECHETS DES DECHETTERIES	Réseau de 6 déchetteries

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...), et l'étend aux déchets des établissements professionnels.

Le marché a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de trois ans, reconductible deux fois une année. Les prestations générales de service sont réparties en 5 lots traités par marchés séparés désignés dans le tableau ci-dessous :

	<u>Prestataires</u>	<u>Fréquence collecte</u>	
<b>COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PAP</b>	SUEZ RV NORD EST	<b>1 fois par semaine (C1) pour les OMR 1 fois tous les quinze jours (C0.5) pour le TRI</b>	<b>Benne mono-compartmentée</b>
<b>COLLECTE DU VERRE EN AV</b>	MINERIS (sous-traitant SALEUR pour l'ex CCBE)	Vidages programmés sur l'année + demandes complémentaires assurées sur ordre de la CCPC	Colonnes 3 à 4m <sup>3</sup> Benne 10 m <sup>3</sup>
<b>GESTION DU HAUT DE QUAI DES DECHETTERIES</b>	SUEZ RV NORD EST		
<b>GESTION DU BAS DE QUAI DES DECHETTERIES – hors déchets dangereux</b>	ONYX EST (VEOLIA)	Mise à disposition de bennes + enlèvement/transport des bennes + traitement/valorisation	Bennes 10 m <sup>3</sup> – 15 m <sup>3</sup> – 25 m <sup>3</sup> – 30 m <sup>3</sup> - 37 m <sup>3</sup> sur certaines déchetteries depuis juillet 2019
<b>ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETTERIES</b>	CHIMIREC VALRECOISE	Enlèvements à la demande	

Il est à noter l'existence de prestations spécifiques :

- collecte supplémentaire des déchets résiduels issus des métiers de bouche du territoire et des points spécifiques (maison de retraite ...),
- collecte des déchets résiduels issus du marché de Dormans le samedi,
- collecte supplémentaire des OMR de tout le territoire pendant la période de vendanges,
- collecte des déchets résiduels issus de la foire de Dormans (Foire Saint Crépin) une fois par an,
- une à deux collectes supplémentaires du camping de Dormans (selon la période).

Il y a également des prestations gratuites énumérées dans le tableau ci-dessous :

<b>PRESTATIONS GRATUITES DE COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIES</b>	
<b>ECO DDS</b>	<b>Collecte des DDS particuliers</b>
<b>LE RELAIS et ECOTEXTILE</b>	<b>Collecte et valorisation des TLC</b>
<b>QUATRA bvba</b>	<b>Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires</b>
<b>ECOLOGIC</b>	<b>Valorisation des DEEE (collecte réalisée par la société VEOLIA)</b>
<b>RECYLUM</b>	<b>Collecte et recyclage des lampes</b>
<b>COREPILE</b>	<b>Collecte et recyclage des piles et accumulateurs portables</b>
<b>RECYCLAGE PHILIPPE</b>	<b>Collecte des capsules bidules (Mareuil-le-Port + Trélou-sur-Marne + Damery)</b>

## 2. Collecte des déchets

### 2.1 Collecte en porte-à-porte

Le calendrier de collecte en porte-à-porte pour les OMR et le TRI est le suivant :

<b>LUNDI</b>	Mareuil-en-Brie – Suizy-le-Franc – Orbais l’Abbaye – <b>Margny *</b> – La Ville sous Orbais – Le Breuil – Montmort-Lucy – La Caure – Baye – Bannay – Champaubert – La Chapelle-sous-Orbais – Corribert – Talus-Saint-Prix – Villevenard – Courjeonnet – Coizard-Joches – Congy – Fèrebrianges – Etoges - Beaunay <b>*retrait de la commune le 01/04/2020</b>
<b>MARDI</b>	Dormans (secteur bleu)* – Courthiézy – Festigny – Saint-Martin-d’Ablois – Le Baizil
<b>MERCREDI</b>	Dormans (secteur vert)* – Damery – Reuil – Romery - Cormoyeux
<b>JEUDI</b>	Vauciennes – Boursault – Venteuil – Fleury-la-Rivière – Sainte-Gemme – Champvoisy – Vincelles – Verneuil – Leuvrigny – Troissy – Nesle-le-Repons – Igny-Comblizy
<b>VENDREDI</b>	Châtillon-sur-Marne – Vandières – Passy-Grigny – Villers-sous-Châtillon – Mareuil-le-Port – Oeuilly – Belval-sous-Châtillon – Champlat-et-Boujacourt – La Neuville-aux-Larris – Cuchery – Baslieux-sous-Châtillon – Binson et Orquigny

\* Carte ci-après



Cette année les communes de l'ex-CCBE ont été dotées de bacs à ordures ménagères en 120 litres ou 240 litres (en fonction du nombre de personnes composant le foyer).

Certains foyers de ce territoire n'étaient pas équipés de bacs à déchets ménagers normés ou ne possédaient pas de bacs.

Toutes les communes de la CCPC sont désormais équipées de bacs normés pour les ordures ménagères. Cette mise à disposition de bacs permet de réaliser la collecte dans de meilleures conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

## 2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles sur le territoire intercommunal.

Collecte du verre en AV : les vidages sont programmés sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCPC. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCPC perçoit un soutien financier à la tonne triée.

Collecte des textiles en AV : les déchets acceptés sont les textiles, linges et chaussures non souillés. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés.

Trois méthodes de valorisation :

- la réutilisation
- la fabrication de chiffons
- le recyclage en matériau isolant

## 2.3 Collecte en déchetteries

Les six déchetteries de la CCPC sont localisées à :

- Châtillon-sur-Marne
- Damery
- Fèrebrianges
- Mareuil-le-Port
- Montmort-Lucy
- Trélou-sur-Marne

Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés).

Période de vendanges : les collectes des métaux et des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) sont suspendues pendant la période des vendanges (environ 1 mois) sur les 6 déchetteries de notre territoire.

Des conventions ont été passées avec deux collectivités voisines afin que leurs administrés puissent accéder à deux de nos déchetteries :

- La Communauté Urbaine du Grand Reims pour la déchetterie à Châtillon-sur-Marne, où il n'y a pas de déchetterie à proximité des communes d'Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine ;
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry pour la déchetterie à Trélou-sur-Marne, pour les communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varenes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne.

Les déchetteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire de la CCPC ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec la CCPC, afin de collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Depuis 2018, pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, la CCPC a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchetteries.

### Les déchets acceptés dans les différentes déchetteries :

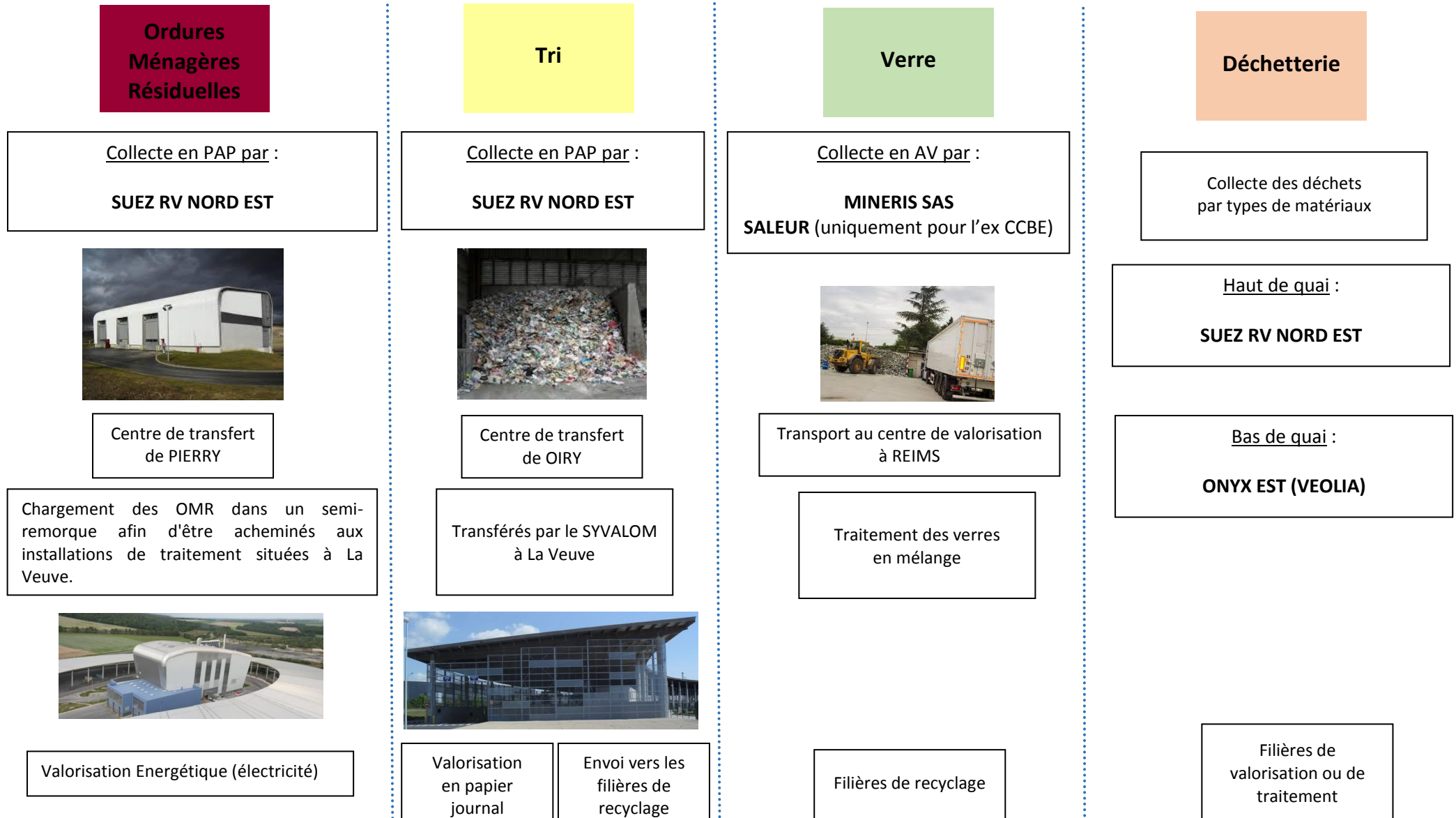
- placoplatre,
- gravats,
- cartons,
- métaux,
- déchets verts,
- encombrants,
- mobilier,
- bois,
- D3E,
- DDS
- lampes usagées,
- huile alimentaire,
- huile de vidange,
- textiles (sauf Fèrebrianges, Montmort),
- verre (sauf Fèrebrianges, Montmort et Trélou-sur-Marne),
- piles,
- batteries,
- capsules-bidules (sauf Fèrebrianges, Montmort et Chatillon-sur-Marne),

### Les déchets interdits sont :

- l'amiante
- les ordures ménagères
- les bouteilles de gaz
- les pneumatiques

### 3. Traitement des déchets

#### 3.1 Schéma général



## 3.2 Filières de traitement

### Centre de valorisation du SYVALOM

#### Traitement des OMR/Encombrants

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR de la Marne.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, les déchets sont ensuite transférés à l'usine de La Veuve. Les OMR et les encombrants des six déchetteries sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

#### Unité de Valorisation Énergétique

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées.

La capacité nominale annuelle du four est de 100 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale de VEOLIA.

Deux résidus d'incinérations sont obtenus : les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ; et les REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentant 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.

### Centre de tri du SYVALOM

#### Tri des recyclables, hors verre

Les déchets recyclables sont dirigés à leur arrivée vers l'une des deux trémies.

Si la collecte des déchets recyclables s'est opérée en sac, leur contenu est libéré par un ouvre-sacs. Les films plastiques sont récupérés pour être valorisés.

Si la collecte est effectuée en bac, les déchets recyclables passent directement dans l'autre trémie.

Les déchets sont ensuite dirigés dans un crible rotatif (trommel) afin de réaliser une séparation granulométrique des déchets recyclables.

Les métaux sont extraits des autres emballages : l'acier (aérosols, bidons de sirop ...) grâce à un gros aimant et l'aluminium (canettes, boîtes de conserve ...) par le courant de Foucault.

Les machines de tri optique rentrent alors en action pour les autres emballages et les papiers : les caméras infrarouges, grâce à une reconnaissance visuelle et spectrométrique (forme/couleur), vont actionner une commande qui va diriger le déchet dans la bonne direction suivant la force du jet d'air comprimé. Cette cascade de tri optique va permettre de séparer les déchets selon leur composition.

Les emballages triés arrivent dans une cabine de tri et bénéficient d'un contrôle humain pour retirer ou remettre le déchet qui aurait été mal aiguillé.

Les déchets recyclables mal aiguillés sont alors réinjectés dans le circuit pour être retriés.

Cette manipulation est réalisée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 au nouveau centre de tri automatisé du SYVALOM à La Veuve, exploité par COVED.

En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

## Centre de traitement SIBELCO Reims

### Traitement du verre

Le verre est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France.

Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est alors acheminé vers l'usine de recyclage.

## Traitement des déchets des déchetteries

	<b>Exutoires de valorisation</b>		
	<b>2018</b>	<b>2019 *</b>	<b>2020</b>
<b>BOIS</b>	<b>Plateforme bois Onyx Est à Beine Nauroy (51490)</b>		
Enlèv/transport	129,21 € / rotation	135,86 € / rotation	135,75 € / rotation
Elimin/valo	54,90 € / tonne	57,73 € / tonne	57,68 € / tonne
<b>CARTONS</b>	<b>La Veuve (51520)</b>		
Enlèv/transport jusqu'au centre de tri de Oiry	109,71 € / rotation	115,36 € / rotation	115,26 € / rotation
Coût de transfert/transport jusqu'à La Veuve	32,45 € / tonne	33,37 € / tonne	33,87 € / tonne
Conditionnement cartons	40,48 € / tonne	41,29 € / tonne	42,12 € / tonne
<b>DECHETS VERTS</b>	<b>Plateforme de compostage SEDE à Vélye (51130)</b>		
Enlèv/transport	120,59 € / rotation	126,80 € / rotation	126,69 € / rotation
Elimin/valo	18,20 € / tonne	19,14 € / tonne	19,12 € / tonne
Enlèv/transport TRELOU SUR MARNE (grappin)		388,63 € / enlèvement	388,30 € / enlèvement
<b>GRAVATS</b>	<b>Société Bailly à Dormans (51700)</b>		
Enlèv/transport	65,38 € / rotation	68,75 € / rotation	68,69 € / rotation
Elimin/valo	9,70 € / tonne	10,20 € / tonne	10,19 € / tonne
<b>METAUX</b>	<b>SME à Epernay (51200)</b>		
Enlèv/transport	104,34 € / rotation	109,71 € / rotation	109,62 € / rotation
Elimin/valo (rachat)	selon valeur du cours de vente des métaux		
<b>PLACOPLATRE</b>	<b>Onyx Est à Beine Nauroy (51490)</b>		
Enlèv/transport	152,75 € / rotation	160,61 € / rotation	160,48 € / rotation
Elimin/valo	92,90 € / tonne	97,68 € / tonne	97,60 € / tonne
<b>TOUT VENANT</b>	<b>La Veuve (51520)</b>		
Enlèv/transport	104,15 € / rotation	109,51 € / rotation	109,42 € / rotation
Elimin/valo	83,64 € / tonne	85,31 € / tonne	87,02 € / tonne
TGAP	6,01 € / tonne	6 € / tonne	6 € / tonne

\* révision des prix au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en fonction des indices de révision

## 4. Communication

Le service Environnement communique toute l'année sur le tri, la collecte et le traitement des déchets. C'est au siège de la CCPC qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service Environnement (accueil physique et téléphonique, et mail). C'est un aspect important de la communication.

Les questions récurrentes portent sur la collecte des déchets, les horaires et types de déchets acceptés en déchetteries, et la gestion des bacs.

Des calendriers de collecte ont été adressés, en fin d'année 2019, à l'ensemble des usagers de la CCPC pour leur indiquer les jours de sorties des bacs et/ou sacs, pour l'année 2020.

La CCPC possède un site internet [www.ccpc51.fr](http://www.ccpc51.fr).

Celui-ci permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide afin de chercher un renseignement, une donnée pratique : jours de collecte, horaires d'ouverture des déchetteries ...

## PARTIE II : INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Collecte en PAP et en AV

#### 1.1 OMR

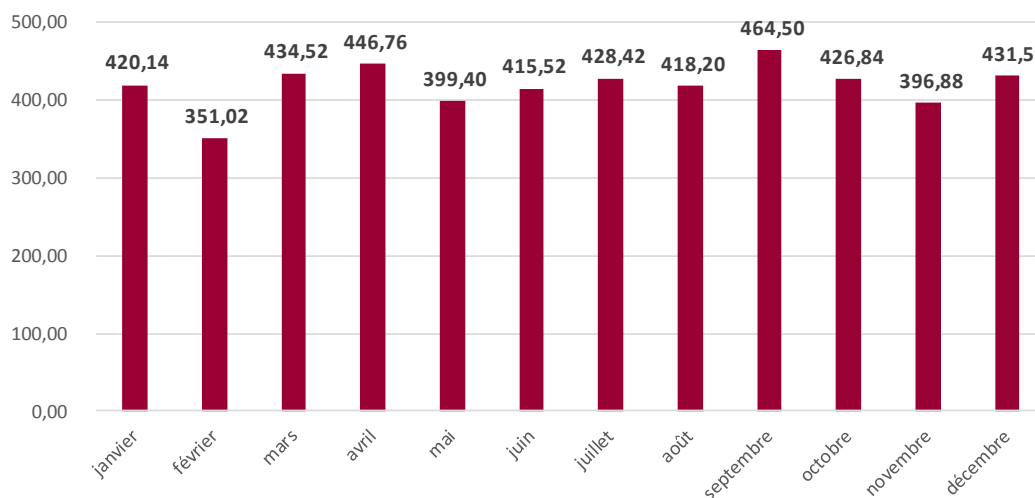
<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages OMR</u>	<u>Kg/hab/année</u>
<b>2017</b>	21 558 habitants	5 351	248.21
<b>2018</b>	21 622 habitants	5 155	238.41
<b>2019</b>	21 503 habitants	4 979	231.55
<b>2020</b>	21 361 habitants* 21 240 habitants	5 034	236.68

\*Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

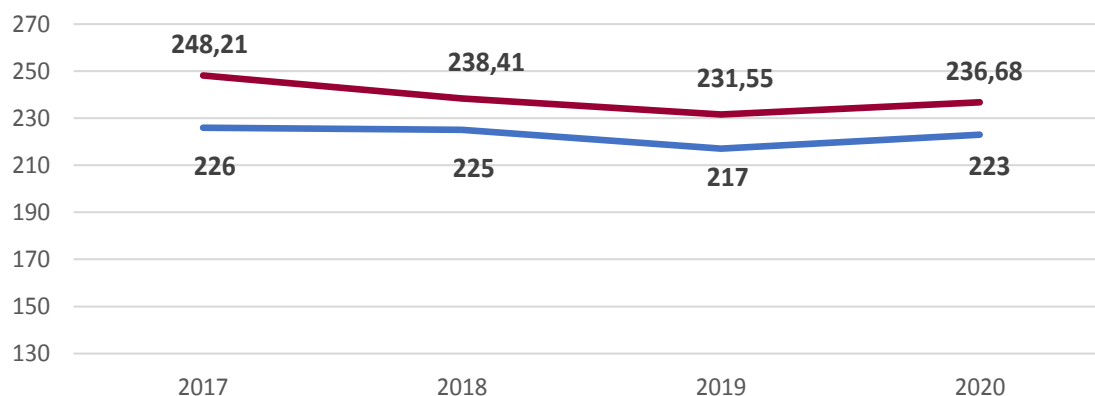
#### **BILAN :**

Est observée une augmentation des OMR de 55 tonnes (+1.1 %) entre 2019 et 2020 ; ce qui représente 236.68 kg d'OMR par habitant pour l'année 2020.

#### Collecte des Ordures Ménagères en tonne



#### Evolution du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab./an



## 1.2 Collecte sélective

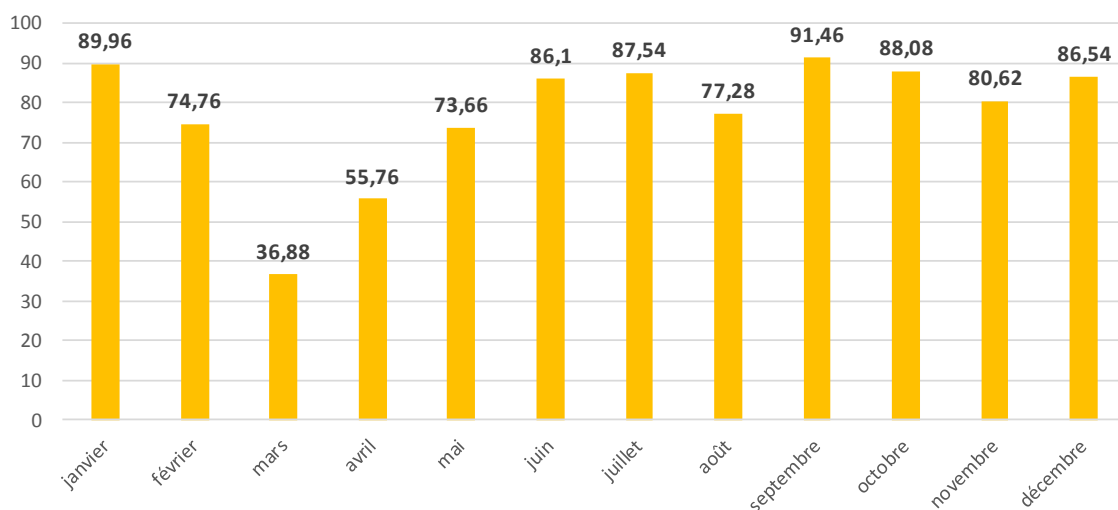
<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages TRI</u>	<u>Kg/hab/année</u>
<b>2017</b>	21 558 habitants	926	42.95
<b>2018</b>	21 622 habitants	1 051	48.61
<b>2019</b>	21 503 habitants	1 044	48.55
<b>2020</b>	21 361 habitants* 21 240 habitants	929	43.69

\*Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

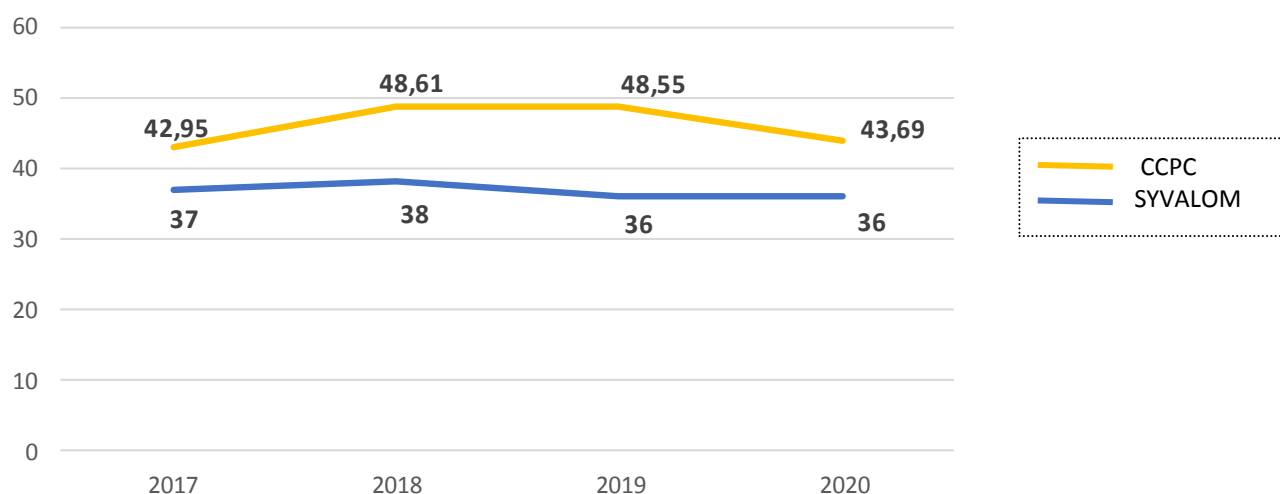
### **BILAN :**

Est observée une diminution du tri de 115 tonnes (-11.02 %) entre 2019 et 2020 ; ce qui représente 43.69 kg de tri par habitant pour l'année 2020.

**Collecte du sélectif en tonne**



**Evolution ratio de collecte sélective en kg/hab./an**



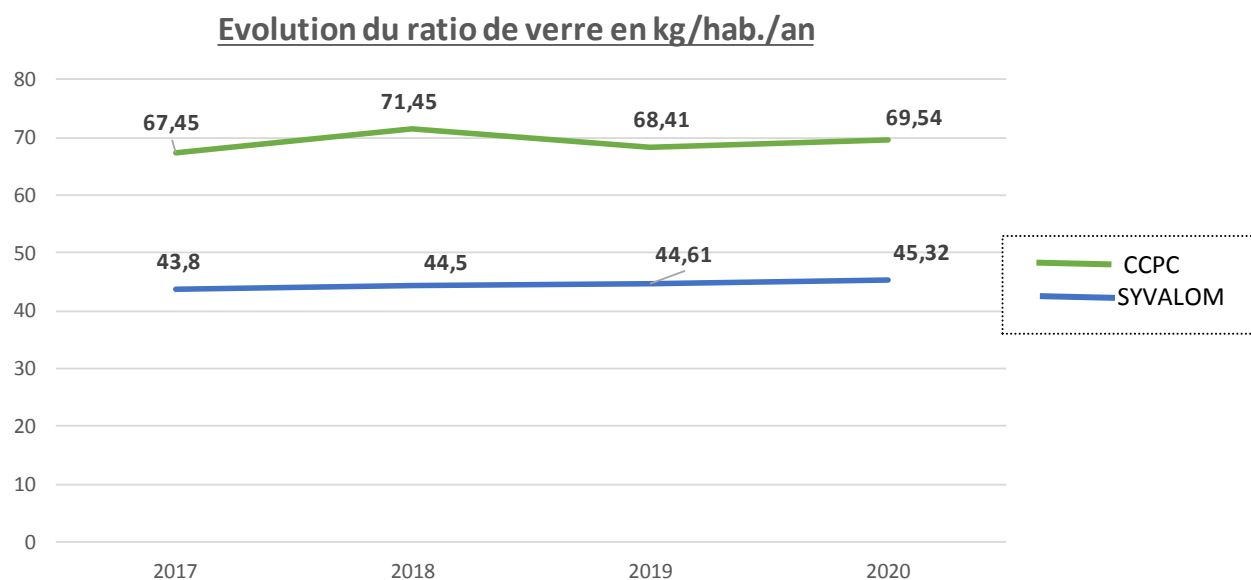
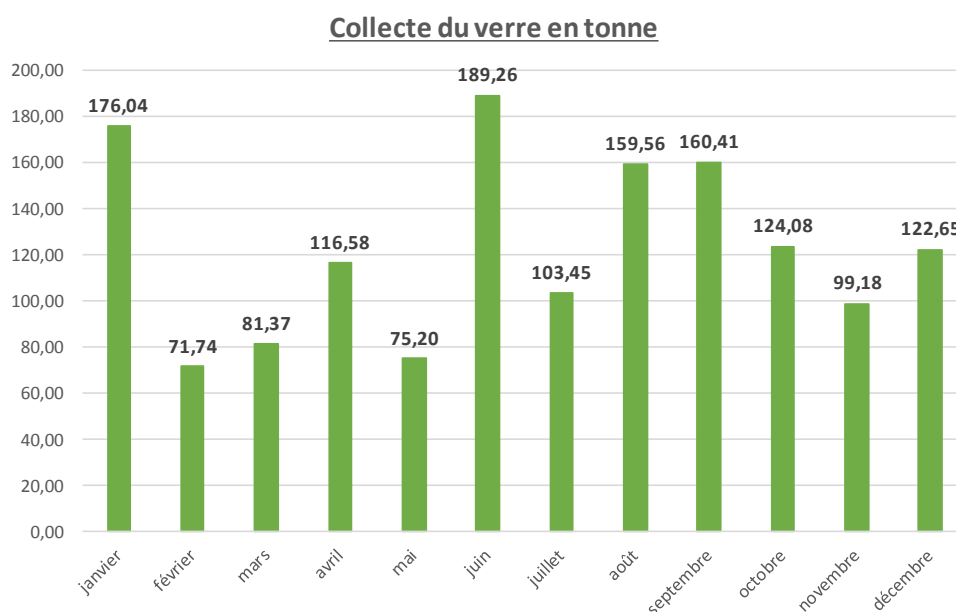
### 1.3 Verre

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages VERRE</u>	<u>Kg/hab/année</u>
<b>2017</b>	21 558 habitants	1 454	67.45
<b>2018</b>	21 622 habitants	1 545	71.45
<b>2019</b>	21 503 habitants	1 471	68.41
<b>2020</b>	21 361 habitants* 21 240 habitants	1 479	69.54

\*Au 01/04/2020 : retrait de la commune de Margny

#### **BILAN :**

Est constatée une augmentation du verre de 8 tonnes **(+0.54 %)** entre 2019 et 2020 ; ce qui représente 69.54 kg de verre par habitant pour l'année 2020.



## 1.4 Suivi qualité de la collecte sélective

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2020, 10 caractérisations ont été réalisées sur ce flux.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

**Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2020 est de 10.41 %.**

### BILAN

	2018	2019	2020	
<b>OMR</b>	5 155 tonnes	4 979 tonnes	5 034 tonnes	+1.1 %
<b>TRI</b>	1 051 tonnes	1 044 tonnes	929 tonnes	-11.02 %
<b>VERRE</b>	1 545 tonnes	1 471 tonnes	1 479 tonnes	+0.54 %
<b>REFUS DE TRI</b>	8.70 %	8.71 %	10.41 %	

## 2. Collecte en déchetteries

### 2.1 Déchets non-dangereux

Les déchets en déchetterie se composent des flux suivants :

- Gravats : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) ; sauf substances dangereuses, plâtres et amiante
- Placoplâtre ;
- Déchets verts : feuilles mortes, déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- Bois : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- Cartons : tout carton propre ou papiers, aplatis.
- Tout Venant : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques.
- Métaux : tous les métaux

### BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
Gravats	174	292	332	257	87	141	1 283
Placoplâtre	/	68	60	111	/	/	240
Déchets verts	126	229	233	291	50	104	1 033
Bois	124	222	242	170	66	77	901
Cartons	33	63	86	49	26	19	276
Tout- venant	230	422	419	366	155	194	1 786
Métaux	65	97	81	69	27	47	386

#### A NOTER :

La benne placoplâtre est disponible sur trois déchetteries :

- Damery,
- Mareuil-le-Port,
- Trélou-sur-Marne

## PRORATA DES APPORTS EN DECHETTERIES Conventions CUGR et CARCT

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON-SUR-MARNE*1			TRELOU-SUR-MARNE*2		
	CCPC	CUGR	Total	CCPC	CARCT	Total
<b>Gravats</b>	170	4	<b>174</b>	225	32	<b>257</b>
<b>Déchets verts</b>	123	3	<b>126</b>	255	36	<b>291</b>
<b>Bois</b>	121	3	<b>124</b>	149	21	<b>170</b>
<b>Cartons</b>	32	1	<b>33</b>	43	6	<b>49</b>
<b>Tout-venant</b>	225	5	<b>230</b>	321	45	<b>366</b>
<b>Placoplâtre</b>	/	/	<b>/</b>	97	14	<b>111</b>
<b>Métaux</b>	64	1	<b>65</b>	61	8	<b>69</b>

\*1 495 habitants de la CUGR ont accès à la déchetterie à Châtillon-sur-Marne

\*2 2 986 habitants de la CARCT ont accès à la déchetterie à Trélou-sur-Marne

## BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES - CCPC

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY
<b>TOTAL</b>	<b>752 T</b> 13 % des apports	<b>1 393 T</b> 23 % des apports	<b>1 453 T</b> 25 % des apports	<b>1 313 T</b> 22 % des apports	<b>411 T</b> 7 % des apports	<b>582 T</b> 10 % des apports

### 2.2 Déchets spéciaux

## BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	<b>TOTAL</b>
<b>DDS Hors-éco</b>	8.66	16.39	20.83	10.46	7.00	7.43	<b>70.77</b>
<b>DDS Eco</b>	3.02	5.09	5.60	6.93	1.24	1.69	<b>23.57</b>
<b>DEEE</b>	17.18	34.47	25.12	52.65	19.64	28.40	<b>177.46</b>

## PARTIE III : INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts présentés sont issus de la matrice des coûts 2020.

**Coût aidé TTC** (= charges TTC – recettes – soutiens)

Cela correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité, donc à son besoin de financement

<b>Coût aidé TTC du service public</b>	<b>2 394 837 euros</b> soit <b>112,75 euros par habitant</b> Charges – (recettes + soutiens) = 3 163 845 euros TTC de charges = 769 008 euros de recettes + soutiens
<b>Financement</b>	
<b>Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	<b>2 295 034 euros</b> soit <b>108,05 euros par habitant</b>

**Pour que le service soit équilibré, il manque à la CCPC la somme de 99 803 euros**

Les charges ont augmenté de + 1,19 %, et les recettes ont diminué de – 9,68 %.

La baisse des recettes est liée à :

✓ - 24,93 % de recettes de vente de matériaux soit - 49 411 euros

Le contexte actuel a fait chuter le cours de vente des matériaux, moins d’apports en raison de la fermeture du centre de tri et de la fermeture des déchetteries

✓ - 20,01 % de recettes via les conventions CARCT et CUGR soit - 20 969 euros

A l’identique des recettes de ventes de matériaux, il y a eu moins d’apports en raison de la fermeture des déchetteries

## Perspectives 2021

- ✓ Déchetterie de Trélou sur Marne
  - Réhabilitation de la déchetterie
  
- ✓ Communication
  - Calendrier de collecte en concertation avec le service communication
  - Règlement de collecte applicable au 1<sup>er</sup> janvier
  - Articles site internet de la CCPC (les reports de collecte, ...)
  
- ✓ Déchetteries
  - ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Les déchetteries sont des installations classées et sont soumises à des contrôles périodiques afin de vérifier la conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires : pour les déchets dangereux et non-dangereux.
  
- ✓ Communes ex-CCBE
  - Dotation bacs ordures ménagères en 120 litres et en 240 litres (selon la composition du foyer)

## ANNEXES

### ANNEXE 1 - Montants annuels 2020 des principales prestations (TTC)

		<u>Montant 2018</u>	<u>Montant 2019</u>	<u>Montant 2020</u>
SUEZ RV NORD EST	<b>Collecte OMR + TRI</b>	770 818 €	810 609 €	808 950 €
	<b>Surcoût COVID</b>	/	/	3 318 €
MINERIS (Ex CCBE sous traitant SALEUR)	<b>Collecte VERRE en AV</b>	70 132 €	71 899 €	72 666 €
SYVALOM	<b>Traitement OMR (+TGAP)</b>	768 160 €	757 906 €	779 578 €
	<b>Tri des recyclables</b>	179 304 €	181 611 €	164 830 €
	<b>Refus de tri (= T1-T2-T3-T4 N-1)</b>	17 607 €	15 956 €	12 617 €
	<b>Traitement encombrants déchetteries</b>	182 031 €	199 550 €	182 515 €
	<b>Traitement cartons déchetteries</b>	19 992 €	23 224 €	23 016 €
SUEZ RV NORD EST (haut de quai) Gardiennage + fluides	<b>Déchetteries</b>	199 782 €	210 068 €	212 121 €
VEOLIA (bas de quai)	<b>Déchetteries</b>	370 450 €	444 530 €	411 127 €
VEOLIA	<b>Déchets verts commune St Martin d'Ablois</b>	7 709 €	8 248 €	10 724 €
PTL	<b>Sacs de tri</b>	13 560 €	5 906 €	13 450 €
SULO	<b>Bacs OM/TRI</b>	30 096 €	15 996 €	22 242 €

**ANNEXE 2 - Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets**

SOUTIEN DES ECO ORGANISMES	Champ d'application	Objet du soutien	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020
ECO MOBILIER	Mobilier en déchetteries	Compensation financière	23 482 €	25 597 €	25 597 €
ECOFOLIO	Papiers/journaux	Valorisation matière	16 707 €	18 195 €	14 131 €
ECO EMBALLAGES	Emballages	Métaux extraits mâchefers et valorisation énergétique	33 865 €	30 218 €	30 557 €
		BCMP	219 139 €	223 620 €	223 963 €
		Verre	14 176 €	13 343 €	12 783 €
		Communication BCMP	3 107 €	3 122 €	3 014 €
		Communication Verre	201 €	186 €	172 €
ECODDS	DDS (déchettes)	Compensation financière	6 116 €	8 118 €	5 376 €
<b>TOTAL</b>			<b>371 701 €</b>	<b>336 059 €</b>	<b>315 593 €</b>

**ANNEXE 3 - Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité) par flux de déchets****Vente de matériaux**

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020
OMR	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	5 851 €	5 891 €	6 100 €
Tout venant	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 245 €	2 351 €	2 157 €
Recyclables	BCMPJ	94 837 €	89 636 €	55 310 €
	Verre	44 762 €	43 219 €	35 771 €
Déchetteries	Cartons	22 664 €	21 277 €	16 100 €
	Métaux	34 921 €	21 562 €	20 464 €
	D3E	14 908,30 €	13 659,68 €	12 879 €

**Recettes – valorisation électriques**

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020
OMR		153 231 €	154 274 €	159 761 €
Tout venant		58 786 €	61 566 €	56 489 €

<b>TOTAL</b>		<b>417 297 €</b>	<b>399 776 €</b>	<b>365 031 €</b>
--------------	--	------------------	------------------	------------------

**ANNEXE 4 - Recettes via les conventions :**

		Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020
CARCT	Convention accès déchetterie TRELOU SUR MARNE	81 540 €	89 524 €	68 555 €
CUGR	Convention accès déchetterie CHATILLON SUR MARNE	15 256 €	15 256 €	15 256 €

## LEXIQUE

**BCMPJ** : Chaque lettre correspond à un type de matériaux, à savoir dans l'ordre les Briques alimentaires, les Cartonnettes d'emballages, les Métaux (acier et aluminium), les bouteilles et flacons Plastiques et les papiers / Journaux / magazines. Le BCMPJ est aussi appelé multi-matériaux. Selon les types de collecte, ces matériaux sont associés dans un même contenant ou séparés à la source.

**C1, C2, ...** : Cette abréviation indique la fréquence de collectes hebdomadaires : par exemple, C3 correspond à 3 collectes par semaine – C 0,5 correspond à une collecte tous les 15 jours.

**CARACTERISATION** : La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Elle fait suite à une première évaluation quantitative.

**CARCT** : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

**CENTRE DE TRANSFERT** : Installation intermédiaire destinée au changement de véhicules entre la collecte et les sites de traitement afin de transporter les déchets dans des semis remorques sur de longues distances et ainsi optimiser le transport.

Le SYVALOM a cinq centres de transfert répartis dans le département qui permettent d'optimiser le regroupement et le transport des déchets et d'assurer la péréquation des coûts. Ils sont situés à Cernay-lès-Reims, Sainte Ménehould, Pierry, Sézanne et Vitry-en-Perthois.

**CENTRE DE TRI** : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

**COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV)** : L'utilisateur apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

**COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP)** : Les déchets triés sont collectés au domicile de l'utilisateur.

**COLLECTE** : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri ou de traitement.

**CUGR** : Communauté Urbaine du Grand Reims.

**D3E ou DEEE** : Déchets d'Équipement Électriques ou Électroniques. Ce sont donc tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) :

- Appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques : télévision, magnétoscope, caméscope, chaîne hi-fi, radio, micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse...
- Petits appareils électriques et électroniques : réveil, montre, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse, téléphone fixe et portable, répondeur, jeux vidéo...

- Petits et gros appareils électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, plaques chauffantes, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, fer à repasser, cafetière, grille-pain, ...

**DEA** : Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement. Chaque année, en France, 1 700 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement sont rejetés, dont plus de la moitié est mise en décharge.

**DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)** : Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Ce sont donc des déchets piquants, coupants et tranchants issus des soins de patients essentiellement en auto-traitement.

**DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)** : Filière qui regroupe des produits dangereux à destination des ménages (peintures, solvants, acides, bases, ...).

**DECHETTERIE** : Espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut déposer ses déchets dans des conteneurs spécifiques (ferrailles, " monstres ", déchets végétaux, gravats, papiers-cartons, verre, plastiques, huiles usagées...) en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

**JRM** : Journaux Revues Magazines.

**ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)** : Déchets ménagers et assimilés collectés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

**SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

**TLC** : Textiles Linges Chaussures.